



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

**Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de Conseillers Présents : 11**

**Nombre de Conseillers représentés : 3**

**Début de séance : 19h00**

**Fin de séance : 21h40**

**DATE DE CONVOCATION**  
02/12/2025

**AFFICHAGE LE**  
22/12/25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 décembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin.

**Excusés :** Lucie Jurcevic, Florence Collino, Audrey Tétart.

**Absent :** Hervé Lacroix.

**Pouvoirs :** Lucie Jurcevic à Bénédicte Lavier, Audrey Tétard à Gérard Dèque et Florence Collino à Samuel Péridy

**Secrétaire :** Bénédicte LAVIER

### MONTANT DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU

M. PONCET explique qu'en complément du vote du montant du tarif de contre-valeur « redevance performance AEP » votée en conseil municipal du 27 octobre dernier, il convient également de valider les montants de la « redevance consommation » et de la « redevance performance réseau d'eau » établis par l'Agence de l'Eau.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de valider les tarifs proposés à savoir :

**• Redevance « consommation d'eau potable »**

Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à 0,39 € HT/m<sup>3</sup> pour 2026.

Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable, l'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

**• Redevance pour performance des réseaux d'eau potable**

Cette dernière est facturée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à la commune de Métabief qui en est le redevable.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube 0,06 €/m<sup>3</sup> pour la redevance performance réseau d'eau.

*Après en avoir délibéré, l'organe délibérant, à l'unanimité :  
DECIDE, d'adopter pour 2026 les valeurs transmises par  
l'Agence de l'Eau d'un montant de :  
- 0,39 €/m<sup>3</sup> pour la redevance consommation,  
- 0,06 €/m<sup>3</sup> pour la redevance performance réseau d'eau.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

